

10. INT. 327



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **19 JAN. 2010**

Scanné le **20 JAN. 2010**

Interpellation

Extension de la communauté tarifaire Mobilis : Les usagers vont passer à la caisse

Le 12 janvier 2010, l'Etat de Vaud a annoncé l'extension de la communauté tarifaire vaudoise (CTV) Mobilis au district de Nyon, à la Riviera et au nord vaudois à compter du changement d'horaire de décembre 2010. Si l'on peut regretter que la mise en place d'une communauté tarifaire sur l'ensemble du canton soit reportée à plus tard – le Chablais et le Pays d'En-Haut restent à l'écart –, cette future extension n'en constitue par moins un progrès important ; elle qui facilitera les déplacements, en particulier pour celles et ceux qui doivent utiliser plusieurs compagnies de transports publics.

Dans son communiqué, l'Etat de Vaud indique qu'il a souhaité une opération blanche du point de vue financier et que dès lors les compagnies seront contraintes d'augmenter le prix des abonnements et de billets en moyenne de 4.8%. Cette moyenne masque toutefois d'importantes différences.

En fait, pour les usagers non encore intégrés dans la future communauté tarifaire et utilisant plusieurs compagnies, l'extension de la CTV représentera une économie importante (par exemple, Vallorbe – Lausanne avec transports publics lausannois, Yverdon – Lausanne avec TL, les Avants – Vevey avec VMCV, ...). Par contre, pour l'ensemble des usagers actuels, les hausses de tarifs peuvent être importantes. A titre d'exemple, pour les usagers du réseau TL dans la région lausannoise, les abonnements augmenteront de 10%. Idem pour l'utilisateur se déplaçant entre Morges et Lausanne. On pourrait encore relever la situation particulière d'Yverdon où les tarifs des billets vont exploser ou encore celle de Gland où les tarifs junior vont doubler ! Quant aux abonnements retraités, ils prendront eux aussi l'ascenseur et seront assortis d'une limitation puisqu'ils ne seront valables qu'à partir de 9 heures.

En fait, les économies proposées aux nouveaux utilisateurs grâce à l'extension de la CTV seront entièrement financées par les usagers actuels. On peut s'étonner, à un moment où tout le monde convient de la nécessité d'encourager l'utilisation des transports publics, que de telles augmentations soient imposées par les pouvoirs publics. Elles pèseront sur le porte-monnaie des ménages utilisateurs actuels ou futurs des transports publics et interviennent en plus dans un contexte économique difficile.

L'Etat de Vaud ne devrait-il pas au contraire favoriser une modération tarifaire pour encourager l'utilisation des transports publics plutôt que de donner son aval à des augmentations de tarifs dépassant de beaucoup l'augmentation du coût de la vie ? Rappelons que la dernière hausse (environ 3.1%) était intervenue en décembre 2007. Depuis cette date, le coût de la vie a augmenté de 1% (IPC déc 07 – déc. 09). Même si l'inflation devait être plus soutenue cette année, les augmentations de tarifs dépasseraient de beaucoup l'augmentation du coût de la vie.



Cela étant, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat peut-il nous donner quelques précisions sur le montage financier relatif à l'extension de la CTV en décembre 2010 ? En particulier, quelle part de l'augmentation est-elle liée aux augmentations tarifaires prévues par les CFF s'agissant des billets et des abonnements ? Quand le Conseil d'Etat a-t-il été informé des augmentations prévues pour décembre 2010 ?
2. Dans le communiqué du 12.01.2010, il est précisé que le canton a exigé que l'extension de la CTV soit une opération blanche financièrement parlant. Quand et pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il pris cette décision ?
3. Comme indiqué ci-dessus, les augmentations de tarifs dépasseront de beaucoup l'augmentation du coût de la vie. De telles augmentations ne sont-elles pas contraires à une volonté d'encourager l'utilisation des transports publics ? Le canton ne devrait-il pas au contraire mettre des moyens financiers supplémentaires pour garantir des tarifs avantageux et favoriser une modération tarifaire à l'échelle cantonale comme vient par exemple de le décider la Ville de Lausanne pour les enfants et les jeunes domiciliés sur son territoire ?
4. Lors des débats sur le budget 2010, un amendement de notre collègue Jean-Michel Favez visant à augmenter les moyens de la communauté tarifaire a été combattu par le Conseil d'Etat. Ces moyens supplémentaires n'auraient-ils pas justement été utiles pour prendre en charge une partie des coûts de mise en place de l'extension de la CTV qui interviendra en 2010 déjà ?
5. En avril 2008, le Grand Conseil acceptait à une majorité des 2/3 une motion socialiste demandant au Conseil d'Etat une extension de la communauté tarifaire à l'ensemble du territoire vaudois pour 2010. Or, dans le développement de Mobilis annoncé le 12 janvier, le Chablais et le Pays d'En-Haut sont ignorés. Qu'est-ce qui justifie ce non respect de la volonté pourtant clairement manifestée par le Grand Conseil ? La neutralité financière voulue par le canton s'agissant de l'extension de la CTV en est-elle une des causes ?





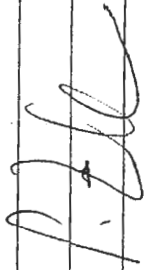

Grégoire Junod
le 17 janvier 2010

Secherre développer

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Durussel José
Amarelle Cesla	Chatelain André	Duvoisin Ginette
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Chevalley Edna <i>Edna Chevalley</i>	Fardel Claude-André
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel 
Aubert Mireille	Cherix François	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Christen Jérôme	Fiora-Guftmann Martine
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Berseth Verena <i>V. Berseth</i>	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallofton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gfeller Olivier
Bonjour Eric	Debluë François	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard	Décosterd Anne	Glardon Julien
Borel Bernard 	Delacour André	Glutz Félix
Borloz Frédéric	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Bottiang-Pittet Jaqueline	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Brélaz François	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Dind Claudine	Grognoz Frédéric
Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel <i>Jean-Michel Dolivo</i>	Guignard Jean
Capt Gloria	Ducommun Philippe	Guignard Pierre

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Hurni Véronique	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane 	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Savary Marianne
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire 	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip 
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Rau Michel	Weber-Jobé Monique 
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wehrli Laurent
Melly Serge	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette	Yersin Jean-Robert 
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre